

cela se fait dans la Fonction publique. De cette façon, il ne serait pas nécessaire de procéder, à tous les cinq ou dix ans, à une augmentation qui fait chaque fois l'objet de critiques. Le pourcentage de cette augmentation pourrait être fixé d'avance, ou établi suivant les normes d'augmentation régissant les autres secteurs, en accord avec la hausse du coût de la vie. Ainsi, la critique serait évitée, et tous, administrateurs et administrés, sauraient à l'avance à quoi s'en tenir.

Pour ces raisons, j'ai l'intention de voter contre ce projet de loi.

En terminant mes remarques, j'ajouterai que je suis frappé par la différence qui existe entre les normes appliquées à ceux qui jouissent d'une situation privilégiée et celles qui s'appliquent aux autres.

[Traduction]

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, la précipitation indécente que l'on met à l'étude de ce projet de loi à la Chambre des communes, sera remarquée par les Canadiens de toutes les régions. Depuis quelques jours, la Chambre tente de poursuivre l'étude de cette mesure dans une atmosphère de hâte inconvenante. Durant toute la présente session, je n'ai pas vu le gouvernement s'empresseur autant à propos d'aucune autre mesure législative.

• (3.30 p.m.)

Rappelons les événements de la semaine. D'abord, lundi, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé que le gouvernement proposait cette augmentation. En outre, on a signalé au *Feuilleton* qu'on allait présenter un bill. A la première occasion permise par le Règlement, soit mercredi, le bill a été lu pour la première fois. Puis le bill a dû rester au *Feuilleton* une journée avant qu'on puisse en proposer la deuxième lecture, jeudi. En réalité, ce n'est que jeudi matin que j'ai reçu sur mon pupitre un exemplaire du bill. Depuis, on a tenté de toutes sortes de façons de bâcler le débat en un ou deux jours, afin de déposer du bill aussi vite que possible. On en a de nombreuses preuves.

A mon avis, les Canadiens vont se demander, et à bon droit, pourquoi il a fallu tant de temps pour apporter des éléments de solution aux problèmes du chômage, des gens à revenus fixes, des cultivateurs, etc., alors que la Chambre a montré une célérité surprenante à étudier ce projet de loi qui touche les intérêts des députés.

Une voix: Nous en discutons depuis deux ans.

M. Burton: C'est la première fois que la question est débattue à la Chambre. Si le député veut faire des commentaires, il devrait les faire de sa place et non de la banquette d'en avant où il est en ce moment, parce que sa place n'est pas encore sur les banquettes du Trésor même s'il rêve d'y arriver un jour.

Cette question est naturellement difficile à débattre; il est fatal que des députés s'emportent, ce qui s'est produit. Je crois que tous les députés ont formulé à ce sujet des propos qu'ils ont par la suite regrettés. Ils l'ont fait dans

la chaleur du débat qui fut très émotif. D'autre part, il convient d'admettre, à mon avis, que le public a fait bon nombre d'observations excessives au sujet de la rémunération des députés. Cela tient à l'ignorance des besoins et de la situation des députés, qui deviennent souvent les boucs émissaires du public lorsque ce dernier éprouve du mécontentement sur une question particulière. Naturellement, cela se comprend. Il faut regretter que le gouvernement ne s'y soit pas pris autrement pour régler cette question.

Le grand public devrait, selon moi, être mis au courant de la situation particulière des députés. Nous ne vivons pas de la même façon que lui. D'une part, il s'agit d'une question de choix et, d'autre part, d'une question de nécessité. Lorsque je dis que les gens ne se rendent pas bien compte de la situation des membres du Parlement, je devrais ajouter que bon nombre de personnes, dans ma circonscription et ailleurs, ont, de façon amicale et courtoise, reconnu les difficultés de la vie que doit souvent mener un membre du Parlement. Lorsque je dis qu'on connaît et comprend mal la situation du député, je dois prendre bien soin d'ajouter que bon nombre de gens veulent bien admettre les besoins spéciaux et la situation particulière des membres du Parlement.

De fait, nos heures de travail sont fort longues, et cela pour les députés de tous les partis. La plupart ont des heures longues et irrégulières, bien que le public, qui prend place dans les tribunes, peut avoir l'impression, en voyant le peu de députés présents à la Chambre, qu'ils ne travaillent pas très fort. On ne se rend pas compte non plus de certaines tâches qui incombent aux députés s'ils veulent bien s'acquitter de leurs fonctions. Il est juste de dire, monsieur l'Orateur, que bon nombre de députés travaillent extrêmement fort, beaucoup plus fort que le citoyen ordinaire qui mène une vie normale. Bien sûr, il peut y avoir des exceptions, ce qu'on peut dire, je suppose, de n'importe quel groupe de personnes.

Il faut noter aussi que la vie familiale d'un membre du Parlement souffre du régime qu'il doit adopter. Les parlementaires doivent nécessairement s'absenter de chez eux plus souvent qu'ils ne voudraient; c'est vrai dans la plupart des cas, et certainement dans le mien. Pour un député comme moi, qui ai de jeunes enfants, il y a un réel conflit entre les responsabilités familiales et parlementaires.

Il ne faut pas oublier que la fonction parlementaire est une occupation à plein temps de nos jours, surtout pour celui qui veut s'en acquitter consciencieusement. Il est révolu le temps où un député pouvait se livrer à un autre travail tout en exerçant ses fonctions parlementaires.

En outre, le membre du Parlement est appelé à voyager beaucoup dans sa circonscription et ailleurs au Canada pour s'acquitter de toutes sortes d'obligations et d'engagements. Le public considère avec envie ces voyages, mais on peut dire avec certitude, je suis sûr que la plupart des députés en conviendront, que lorsqu'on a voyagé un certain temps, on ne voit plus les voyages du même œil. Lorsqu'on est saturé des voyages, ceux-ci ne sont plus une expérience formidable et enthousiasmante,